

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier et Nicolas Ste-Croix sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jonathan Côté. Sont également présents monsieur Jean-François Coderre, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire suppléant annonce l'ouverture de la séance 19 h 01.

RÉS. NO. 349-2023 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec le remplacement du point 2.1.8 par le suivant :

2.1.8 L'Oasis de Percé – Fêtes de Noël : Marché de Noël (1-2-3 décembre), danse (17 décembre), cinéma pour les enfants (8 ou 10 décembre) et Mambo Sax (15 décembre)

RÉS. NO. 350-2023 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023 soit et est approuvé tel que rédigé par la greffière.

MOT DU MAIRE SUPPLÉANT

- Félicitations à L'Oasis de Percé pour l'organisation du Marché de Noël tenu en fin de semaine dernière;
- Rappel de la tenue de la Saucette au profit d'Opération Enfant Soleil le samedi 9 décembre.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2023**

Conformément aux articles 555 à 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose au conseil le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 14 novembre 2023 pour l'approbation ou la désapprobation du Règlement numéro 617-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 9 798 \$ au fonds de roulement pour la remise à neuf d'une pompe de l'ouvrage d'assainissement des eaux usées de Cap d'Espoir.

Aucune personne ne s'est enregistrée. Le nombre de demande requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'ayant pas été atteint, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter du secteur concerné.

**RÉS. NO. 351-2023 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 619-2023
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 69 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Percé doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro 619-2023 relatif à la démolition d'immeubles » a été adopté le 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil municipal adopte le Règlement numéro 619-2023 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

**RÉS. NO. 352-2023 : CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024**

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 :

DATE	HEURE
Mardi 16 janvier 2024	19 h
Mardi 6 février 2024	19 h
Mardi 5 mars 2024	19 h
Mardi 2 avril 2024	19 h
Mardi 7 mai 2024	19 h
Mardi 4 juin 2024	19 h
Mardi 2 juillet 2024	19 h
Mardi 6 août 2024	19 h
Mardi 3 septembre 2024	19 h
Mardi 1 ^{er} octobre 2024	19 h
Mardi 5 novembre 2024	19 h
Mardi 3 décembre 2024	19 h

RÉS. NO. 353-2023 : BUDGET 2024 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fixer la date de la séance d'adoption du budget pour l'exercice financier 2024 et du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 au 20 décembre 2023, à 19 h, dans la salle de l'hôtel de ville.

RÉS. NO. 354-2023 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 29 novembre 2023, au montant de 380 579,78 \$, et la liste des comptes à payer au 30 novembre 2023, au montant de 214 887,66 \$.

RÉS. NO. 355-2023 : LISTE DES COMPTES DIVERS À RADIER

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la liste des comptes divers à radier, telle que dressée par la trésorière en

date du 28 novembre 2023, au montant de 14 283,64 \$, incluant les intérêts, soit et est adoptée et autorisation lui est donnée de procéder à la radiation desdits comptes.

**RÉS. NO. 356-2023 : TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA CÔTE-DE-GASPÉ INC.
– DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR 2023**

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Ville de Percé au service de transport adapté offert par Transport Adapté et Collectif de la Côte-de-Gaspé inc., pour l'année 2023, a été établie à 9 201 \$, sur un budget de 402 994 \$;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'une augmentation marquée de ses coûts d'exploitation, Transport Adapté et Collectif de la Côte-de-Gaspé inc. prévoit un déficit important pour l'exercice financier 2023 et demande aux municipalités membres d'évaluer la possibilité d'ajuster leurs contributions financières correspondant à un minimum de 20 % des dépenses totales du service;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé accepte de verser un montant additionnel de 2 357 \$ à Transport Adapté et Collectif de la Côte-de-Gaspé pour l'exercice financier 2023;

QUE les crédits nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriés par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté – activités de fonctionnement.

RÉS. NO. 357-2023 : AMENDEMENT 1 – PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT – ACQUISITION DU LOT 5 084 226, CADASTRE DU QUÉBEC, AVEC BÂTISSSE DESSUS CONSTRUITE PORTANT LE NUMÉRO 142, ROUTE 132 OUEST, PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE par résolution adoptée le 6 juin 2023, le conseil municipal acceptait l'offre qui lui était faite par la Société québécoise des infrastructures concernant la vente, en sa faveur, pour un montant de 30 000 \$, plus taxes, de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 084 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé, avec la bâtisse dessus construite portant le numéro 142, route 132 Ouest, Percé, Québec, G0C 2L0, circonstances et dépendances;

CONSIDÉRANT QUE le 5 octobre 2023, la Société québécoise des infrastructures informait la Ville de la présence d'une conduite de drainage sanitaire sur ledit immeuble, laquelle dessert le palais de justice de Percé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite Promesse afin d'y ajouter la servitude requise pour le maintien de la conduite de drainage sanitaire sur l'immeuble concerné;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'Amendement 1 à la *Promesse bilatérale de vente et d'achat* signée par les parties le 7 juillet 2023, tel que soumis par la Société québécoise des infrastructures, et d'autoriser la mairesse, madame Cathy Poirier, et la greffière, madame Gemma Vibert, à le signer pour et au nom de la Ville.

RÉS. NO. 358-2023 : OAA ESPOIR CÂLIN ROCHER-PERCÉ – DEMANDE DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 200 \$ à OAA Espoir Câlin Rocher-Percé dans le cadre de l'organisation d'une activité (bingo) de financement.

**RÉS. NO. 359-2023 : CLUB FADOQ AMICAL DE ST-GEORGES-DE-MALBAIE
– DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 925 \$ au Club FADOQ Amical de St-Georges-de-Malbaie, soit 350 \$ dans le cadre de l'organisation du souper des chasseurs qui s'est tenu le 11 novembre 2023 et un montant de 575 \$ dans le cadre du souper de Noël de ses membres qui aura lieu le 9 décembre 2023.

**RÉS. NO. 360-2023 : LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE ROCHER PERCÉ #261
– DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 900 \$ à la Légion Royale Canadienne, Filiale Rocher Percé #261, soit 500 \$ pour l'achat de cadeaux dans le cadre d'une fête de Noël organisée pour les enfants de l'ensemble du territoire de la ville de Percé et 400 \$ dans le cadre de l'organisation d'un souper de Noël avec chanteur et danse pour les vétérans et les membres qui aura lieu le 10 décembre 2023.

RÉS. NO. 361-2023 : CENTRE RÉCRÉATIF DE BARACHOIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 650 \$ au Centre Récréatif de Barachois dans le cadre de l'organisation d'un souper du Nouvel An avec chanteur pour les aînés qui aura lieu le 31 décembre 2023.

RÉS. NO. 362-2023 : CLUB FADOQ ST-PAUL DE BRIDGEVILLE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 650 \$ au Club FADOQ St-Paul de Bridgeville, soit 325 \$ pour l'organisation du souper de Noël avec soirée dansante pour les aînés qui s'est tenu le 3 décembre dernier et 325 \$ dans le cadre de l'organisation d'un déjeuner pour les aînés qui aura lieu le 10 décembre 2023.

RÉS. NO. 363-2023 : CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR DE CAP D'ESPOIR – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 600 \$ au Club FADOQ l'Anneau d'Or de Cap d'Espoir dans le cadre de l'organisation d'un souper de Noël pour les aînés du territoire de la ville de Percé avec soirée dansante qui aura lieu le 17 décembre 2023.

RÉS. NO. 364-2023 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 400 \$ à l'Office municipal d'habitation de Percé dans le cadre de l'organisation du souper de Noël avec chansonnière pour les locataires de la Résidence du Cap-Barré qui a eu lieu le 3 décembre 2023.

RÉS. NO. 365-2023 : CLUB DE L'ÂGE D'OR VUE DE LA MONTAGNE – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 570 \$ au Club de l'âge d'or Vue de la Montagne de Barachois, soit 180 \$ dans le cadre de l'organisation du lunch pour les aînés qui s'est tenu le 18 novembre 2023 et 390 \$ dans le cadre de l'organisation d'un spectacle musical pour les aînés qui aura lieu le 27 décembre 2023.

RÉS. NO. 366-2023 : L'OASIS DE PERCÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 3 410 \$ à L'Oasis de Percé dans le cadre des activités organisées pour la période des Fêtes, soit le Marché de Noël (1-2-3 décembre), une danse (10 décembre), cinéma pour les enfants (8 ou 10 décembre) et un spectacle de Mambo Sax (15 décembre).

RÉS. NO. 367-2023 : ENGAGEMENT DE POMPIERS À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'engagement de messieurs Charles Desruisseaux et Mathieu Doiron à titre de pompiers à temps partiel de l'équipe de la caserne 62 (Percé), tel que recommandé par monsieur Eric Fugère, directeur du service de sécurité incendie.

RÉS. NO. 368-2023 : 9125-5455 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION BÉTON 4 SAISONS) – CONSTRUCTION D’UN ENTREPÔT SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL ET AJOUT D’UNE FOSSE D’ENTRETIEN MÉCANIQUE AU GARAGE MUNICIPAL – DEMANDE DE PAIEMENT #A11

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’accepter la demande de paiement #A11, au montant de 43 676,32 \$, plus taxes, déduction faite de la retenue contractuelle, présentée par 9125-5455 Québec inc. (Construction Béton 4 Saisons inc.), en date du 31 octobre 2023, dans le cadre du contrat de construction d’un entrepôt sur le site du garage municipal et d’ajout d’une fosse d’entretien mécanique au garage municipal, et d’en autoriser le paiement.

RÉS. NO. 369-2023 : ACHAT D’UN DÉPOUSSIÉREUR POUR L’ENTREPÔT MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’accepter la soumission d’Aireau Qualité Contrôle inc., datée du 22 novembre 2023, relativement à la fourniture d’un dépoussiéreur fermé AQC-Maxivibe modèle AMV-170, avec accessoires, pour le nouvel entrepôt multifonctionnel sur le site du garage municipal, et ce, pour un montant de 26 800 \$, plus taxes;

D’appropriation des crédits nécessaires au paiement de cette dépenses à même les sommes disponibles au Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d’un entrepôt sur le site du garage municipal.

RÉS. NO. 370-2023 : ACHAT DE PALLETIERS ET DE TABLES DE TRAVAIL POUR L’ENTREPÔT MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’accepter la soumission de Richard & Cie inc., datée du 23 novembre 2023, relativement à la fourniture de palletiers et de tables de travail pour le nouvel entrepôt multifonctionnel sur le site du garage municipal, et ce, pour un montant de 19 074,06 \$, plus taxes;

D’appropriation des crédits nécessaires au paiement de cette dépense à même les sommes disponibles au Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d’un entrepôt sur le site du garage municipal.

RÉS. NO. 371-2023 : ACHAT DE CAMÉRAS POUR L’ENTREPÔT MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’accepter la soumission de Huard Électrique inc., datée du 1^{er} décembre 2023, relativement à la fourniture et l’installation de caméras au nouvel entrepôt multifonctionnel sur le site du garage municipal, et ce, pour un montant de 6 467,32 \$, plus taxes;

D’appropriation des crédits nécessaires au paiement de cette dépenses à même les sommes disponibles au Règlement numéro 604-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 4 024 216 \$ pour la construction d’un entrepôt sur le site du garage municipal.

RÉS. NO. 372-2023 : SOUSSIONS – RELEVÉ BATHYMÉTRIQUE – MISE À NIVEAU DE LA RECHARGE DE PLAGE – PROJET « PROTECTION DU LITTORAL DU SECTEUR DE L’ANSE-DU-SUD »

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’accepter la soumission d’Arpentage PCB inc., au montant de 35 829,00 \$, plus taxes, dans le cadre de l’appel d’offres sur invitation (n° 532020052302) pour la réalisation d’un relevé bathymétrique en vue de la mise à niveau de la recharge de plage dans le cadre du projet « Protection du littoral du secteur de l’Anse-du-Sud »;

D’appropriation des crédits nécessaires au paiement de cette dépense à même le remboursement, pour le montant complet, à recevoir de la Direction générale du rétablissement du ministère de la Sécurité publique du Québec.

**RÉS. NO. 373-2023 : INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES
SUR LA RUE DU MONT-JOLI ET SUR LA RUE BIARD**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Gaétane Hautcoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services d'H2O ENVIRO inc., datée du 28 novembre 2023, pour la réalisation d'une inspection télévisée des conduites sur la rue du Mont-Joli et sur la rue Biard, et ce, pour un montant de 7 005 \$, plus taxes.

RAPPORT 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Dépôt est fait du *Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable* par la Ville de Percé

RÉS. NO. 374-2023 : PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PIÉMONT DU MONT SAINTE-ANNE – OFFRE DE VENTE ET PROMESSE D'ACHAT DU PROJET DE LOT 6 436 903 ENTRE LA VILLE DE PERCÉ ET FRANCIS BELLERIVE INVESTISSEMENT INC.

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mars 2022, le conseil municipal entérinait l'offre de vente et promesse d'achat intervenue entre la Ville et Francis Bellerive Investissement inc., signée par la mairesse et la greffière le 16 février 2022, relativement à la vente d'un terrain d'une superficie approximative de 519,5 mètres carrés, lequel est identifié comme étant le projet de lot 6 436 903 sur le plan cadastral préliminaire de l'arpenteur-géomètre Julien Lambert portant le numéro 269 de ses minutes, pour un montant de soixante-dix-sept mille six cent quatre-vingt-un dollars (77 681,00 \$), taxes en sus, le tout aux conditions énoncées à ladite offre de vente et promesse d'achat;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de vente et promesse d'achat était valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter de sa signature;

CONSIDÉRANT QU'une première prolongation de cette période de validité pour une durée de cent quatre-vingts (180) jours débutant le 6 décembre 2022 a été acceptée par les parties, laquelle a été suivie d'une deuxième prolongation de cent quatre-vingts (180) jours débutant le 23 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent procéder à une autre prolongation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la période de validité de ladite offre de vente et promesse d'achat soit prolongée pour une période additionnelle de cent quatre-vingts (180) jours débutant rétroactivement le 19 novembre 2023.

RÉS. NO. 375-2023 : DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que madame Gemme Vibert, greffière, soit désignée comme mandataire de la Ville de Percé en matière de toponymie.

**RÉS. NO. 376-2023 : BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAP D'ESPOIR
– REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de Bureautique DG, datée du 30 août 2023, relativement à la fourniture et l'installation d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale de Cap d'Espoir, et ce, pour un montant de 2 945 \$, plus taxes;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense :

- d'une part, à même l'aide financière de 1 509,20 \$ reçue du Réseau BIBLIO de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dans le cadre du Programme du système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée (Simb@);
- d'autre part, pour le solde, à même les crédits budgétaires disponibles.

RÉS. NO. 377-2023 : ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PERCÉ ET M. MICHEL PAGÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, l'entente à intervenir avec monsieur Michel Pagé relativement à l'empiètement sur sa propriété sise sur le lot 5 616 600 d'une partie du terrain de soccer aménagé sur le terrain du centre communautaire de Cap d'Espoir.

Aucune affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, monsieur le maire suppléant annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 H 22, monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix propose la levée de la présente séance.

**JONATHAN CÔTÉ,
MAIRE SUPPLÉANT**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**JONATHAN COTÉ,
MAIRE SUPPLÉANT**